

Sûreté de l'aviation civile - 11.2.3.4 – Inspection des véhicules

RS954 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sûreté de l'aviation civile

Acquérir les compétences requises pour les personnes visées au point 11.2.3.4 du règlement 185/2010 susmentionné, en vue notamment d'obtenir une nouvelle certification ou une certification couvrant un champ d'activité plus large (typologie 6, 7 ou 10)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- a) connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules, notamment les exemptions et les procédures spéciales de sûreté;
- b) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- c) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- d) connaissance des procédures d'intervention d'urgence;
- e) connaissance des techniques d'inspection des véhicules;
- f) capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe"";""Code de l'aviation civile – articles R.213-4

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

CQP ASA (agent de sûreté aéroportuaire)

Enquête de moralité et habilitation préfectorale

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5741

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/954/>